

CSW66 DÉCLARATION DE POSITION DES FÉMINISTES AFRICAINES, DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Commission des organisations non
gouvernementales sur la condition de la femme






Preamble

Reconnaissant que l'Afrique est le continent le plus vulnérable au changement climatique bien qu'elle ait contribué le moins à la création de cette crise et que les femmes africaines dans leurs différentes diversités ont été et continuent d'être touchées de manière disproportionnée. Le changement climatique est un recul important dans la réalisation des objectifs de développement durable. Lors de telles catastrophes, les femmes et les filles se retrouvent souvent sans abri et sont condamnées à la misère et à l'extrême pauvreté. De plus, le changement climatique aggrave les défis auxquels les agricultrices sont confrontées pour obtenir un pied d'égalité sur le marché agricole où les femmes et les filles dominent les contributions de main-d'œuvre. Les femmes n'ont pas le même accès aux marchés et au crédit.

Conscient que les femmes vivant en milieu rural représentent plus de 70% des pauvres[1] en Afrique. Ces femmes sont les plus liées à la production alimentaire et agricole primaire et elles sont aussi les mieux informées sur la terre, les ressources en eau et la conservation de la biodiversité. En conséquence, les femmes africaines sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique en raison de leur dépendance à l'égard des activités de subsistance basées sur la terre, la forêt et les ressources en eau. En outre, les femmes sont confrontées à la plupart des risques induits par la santé, tels que la santé sexuelle et reproductive, en raison du changement climatique.

Reconnaissant que les principaux secteurs vulnérables identifiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont : l'agriculture, l'alimentation et l'eau. L'Afrique subsaharienne devrait être la plus touchée, non seulement en termes de réduction de la productivité agricole et d'augmentation de l'insécurité en eau, mais aussi en termes d'exposition accrue aux inondations côtières et aux phénomènes climatiques extrêmes, ainsi que de risques accrus pour la santé humaine.

[1] <https://www.un.org/africarenewal/magazine/july-2005/african-women-battle-equality>



Reconnaissant que le continent est confronté à des dommages collatéraux exponentiels, causant des risques systémiques aux économies, aux systèmes d'eau et d'alimentation, aux investissements dans les infrastructures, à la santé publique, à l'agriculture et aux moyens de subsistance qui pèsent lourdement sur les femmes dont la vie et le bien-être sont liés à la terre, et que ces défis sont également enracinés dans les systèmes de patriarcat et d'autres systèmes d'oppression, notamment le capitalisme, le néocolonialisme et l'impérialisme mondial.


Préoccupés par le fait que la crise climatique menace de réduire à néant les modestes progrès réalisés par l'Afrique en matière de développement et de désintégrer le continent dans des niveaux plus élevés d'extrême pauvreté et d'inégalité entre les sexes, dans un contexte de conflits armés et de guerres. C'est pourquoi, pour faire face à la crise climatique, il faut que l'Afrique soit considérée comme une région aux besoins et circonstances particulières.

Préoccupés par le fait que la plupart des gouvernements, en particulier des pays du Nord qui sont seuls responsables de la crise, retardent leurs actions pour faire face à l'urgence du changement climatique.

Conscients que les pays développés et les sociétés multinationales sont les principaux responsables de la crise climatique actuelle. Cependant, les effets du changement climatique dévastent les personnes qui sont les moins responsables du déclenchement de la crise : les communautés autochtones et locales du Sud, en particulier les femmes et les filles, et les communautés à faible revenu des pays développés. Ces personnes sont celles qui ont le moins accès aux ressources et aux technologies pour s'adapter aux effets du changement climatique et pour prendre des mesures pour l'atténuer. Par exemple, les femmes africaines sont les moins à même d'accéder aux énergies vertes. En outre, la pauvreté énergétique touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, qui doivent consacrer jusqu'à 20 heures par semaine à la collecte de la biomasse (bois, fumier, déchets de culture)[1].

[1] End Energy Poverty and Empower Women - Forbes.
<https://www.forbes.com/sites/judeclemente/2015/01/22/alleviating-energy-poverty-and-empowering-females/>

[2] <https://www.e-ir.info/2021/09/30/climate-change-human-mobility-and-feminist-political-economy/>




Reconnaissant que la crise climatique actuelle est caractérisée par des impacts environnementaux à la fois soudains et progressifs tels que les cyclones, les éruptions volcaniques, les ouragans, les sécheresses, les incendies de forêt, les inondations et les ouragans, a entraîné 30,7 millions de déplacements en 2020[1]. Les impacts et les expériences des personnes touchées par les catastrophes d'origine climatique varient en fonction des réalités de chacun, telles que le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la situation géographique, le handicap et le statut socio-économique. Les femmes et les hommes ont des schémas de mobilité différents qui sont profondément ancrés dans le contexte de toute société, faisant de la migration une option pour certains mais pas pour tous. La crise climatique, par exemple, a poussé les gens à considérer la migration comme une forme d'adaptation, ce qui pose plusieurs formes d'oppression croisées, en particulier à l'encontre des femmes et des filles. Mais se contenter de compter ou d'estimer le nombre de migrants ne permet pas d'aborder les conditions sous-jacentes à l'origine des schémas migratoires.

Conscients que si tout le monde subit les effets du changement climatique, l'intensité varie de manière disproportionnée en raison des diverses formes croisées d'oppression. Les expériences et réalités vécues par les femmes et les filles africaines dans leur diversité ont montré une relation directe entre ces questions et la façon dont les gens vivent les diverses formes d'oppression. Le genre et d'autres formes d'oppression telles que la race, la classe sociale, la capacité, l'âge, le sexe, façonnent ou reproduisent les vulnérabilités lors des catastrophes climatiques.

Préoccupés par le fait que les femmes et les filles sont largement sous-représentées dans les postes de décision sur le climat lors des négociations mondiales des Nations unies sur le climat à tous les niveaux. Lors du sommet de la COP qui s'est tenu en 2019, environ 80 %, soit 155 des 196 chefs de délégation, étaient des hommes. On estime que la parité entre les sexes dans le leadership climatique ne sera atteinte qu'en 2068. Pourtant, les tendances montrent que la représentation des femmes dans ces espaces amène les pays à adopter des politiques plus strictes en matière de changement climatique[1] et à développer des approches intergénérationnelles visant à garantir que la mise en œuvre des activités d'adaptation n'exacerbera pas les inégalités et autres vulnérabilités. Le leadership politique des femmes et des féministes est donc essentiel à la réalisation des objectifs de la gouvernance climatique mondiale et à la mise en place d'une action et d'une justice climatiques significatives au sein de cette génération.

[1] <https://www.e-ir.info/2021/09/30/climate-change-human-mobility-and-feminist-political-economy/>





Reconnaissant que les mouvements de femmes sont en première ligne de résistance à l'extraction des ressources, qui est liée aux luttes plus larges pour combattre le capitalisme et ses idéologies classistes, racistes, sexistes et patriarcales bien ancrées.

Préoccupés par le fait que l'extractivisme, qui est un processus décrit comme une stratégie d'accumulation basée sur l'extraction intensive des ressources naturelles, principalement pour l'exportation, est lié à l'agenda impérialiste dont le développement inégal et la distribution des richesses, perfectionnés pendant l'ère coloniale, repoussent le programme de développement de l'Afrique à la périphérie. Le pillage des ressources de l'Afrique, qui est soutenu par le travail non rémunéré des femmes et la charge des ménages, a fragilisé les écosystèmes, rendant le continent incapable de faire face aux impacts du changement climatique.

Reconnaissant qu'en raison du modèle de développement fondé sur l'exploitation et l'extractivisme, les habitats et les écosystèmes en Afrique sont actuellement menacés par divers facteurs de stress tels que la déforestation et la dégradation des sols. En Afrique subsaharienne, plus de 80 % de la population dépend de la biomasse traditionnelle pour cuisiner, et le changement climatique est susceptible de constituer un facteur de stress supplémentaire. L'extractivisme, qui repose en grande partie sur la production de combustibles fossiles, a enfermé l'Afrique et d'autres pays du Sud riches en ressources dans des modèles de développement néocoloniaux et extractivistes, associés à l'extrême pauvreté, aux conflits, à la violence à l'égard des femmes et des filles et aux dommages environnementaux. Camouflé sous le couvert d'un développement basé sur les ressources, l'extractivisme est aidé par les institutions financières internationales et les agences de développement qui promeuvent une législation environnementale faible, des taxes injustement basses, des coûts de main-d'œuvre bas et d'autres cadres politiques et législatifs qui favorisent l'agenda capitaliste néolibéral mondial.

Préoccupés par le fait que le colonialisme et la croissance du capitalisme, qui remonte à l'époque du colonialisme, est la cause principale du réchauffement de la planète qui a provoqué le changement climatique. Les effets néfastes des impacts socio-environnementaux de l'extraction sont vécus de manière inégale et croisée et renforcent les formes préexistantes d'injustice de classe, de race et de genre.

Reconnaissant que l'intégration de la dimension de genre dans la justice climatique doit se concentrer sur les plus marginalisés et réimaginer les stratégies habituelles d'intégration de la dimension de genre dans l'action climatique tout en intégrant une analyse féministe pour reconnaître et traiter les causes profondes des problèmes climatiques et proposer des solutions justes et inclusives.

[1] <http://www.fao.org/3/i0670e03.htm>

Nos demandes clés

Reconnaître et récompenser le travail de soin non rémunéré et la gouvernance des ressources

Les pays africains devraient intentionnellement prendre de véritables engagements pour investir dans des services publics sensibles au genre, y compris la redistribution des rôles entre les hommes et les femmes pendant la gouvernance des ressources naturelles, notamment en facilitant la mise en place d'une couverture de protection sociale universelle complète et équitable pour tous. Ils devraient également ratifier, mettre en œuvre et contrôler la convention de l'OIT 190 sur le travail non rémunéré et localiser les lois sur le climat, ce qui permettra d'accéder et de comprendre la contribution des communautés de base, qui peuvent prendre des positions de premier plan en amplifiant les voix de la base concernant l'exploitation illégale des ressources qui est nuisible au climat et modifie négativement les conditions climatiques.

Les systèmes de connaissances autochtones et locales doivent informer les politiques et les actions relatives au climat

Il est nécessaire de se concentrer sur le renforcement du rôle des femmes et des filles, des populations autochtones et locales dans la production de connaissances et la prise de décision concernant l'adaptation au changement climatique et le financement. Cela doit se faire à différents niveaux, de l'élaboration des politiques internationales à la gestion et à la prise de décision aux niveaux national, local et régional. La crise climatique exige des partenariats plus nombreux et plus profonds entre les femmes, les filles et les autres détenteurs de connaissances locales et autochtones pour faire face aux impacts et aux implications multiformes de la crise climatique.



Des politiques d'adaptation basées sur des processus participatifs et inclusifs en matière de genre

Les connaissances, les cultures et les pratiques des femmes et des filles, des populations autochtones et locales dont les moyens de subsistance et la vie sont liés à la terre se sont adaptées aux conditions changeantes et portent souvent l'histoire de l'intégration des approches d'adaptation au changement climatique. La transition des pratiques autochtones et traditionnelles vers de nouveaux régimes de gestion des terres est susceptible de provoquer une dégradation de l'environnement. Elle doit donc être inclusive et s'appuyer sur des processus participatifs et orientés vers l'action. Une approche qui intègre les systèmes de connaissances autochtones et locales peut fournir des mécanismes de conservation et d'adaptation fondée sur les écosystèmes. Un processus collectif et participatif qui permet de comprendre que les systèmes de connaissances, les cultures et les pratiques autochtones et locales peuvent s'adapter à des conditions changeantes peut aider à clarifier la possibilité d'aborder les questions d'intendance dans le cadre de la transformation biophysique et socio-économique. Outre les adaptations aux conditions locales, les connaissances et les pratiques locales et autochtones peuvent s'adapter pour promouvoir la résilience dans un contexte de mondialisation accrue. Pour être efficaces, les politiques d'adaptation au changement climatique à tous les niveaux doivent tenir compte du fait que les femmes, les filles, les hommes et les garçons subissent les impacts différemment en fonction de leurs réalités vécues et de leurs contextes.



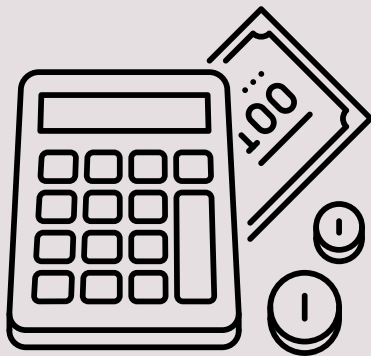
Améliorer le financement de l'adaptation

Il est urgent d'améliorer le financement de l'adaptation au climat. Les coûts d'adaptation estimés dans les pays en développement sont cinq à dix fois plus élevés que les flux de financement public de l'adaptation existants, et le fossé du financement de l'adaptation continue de se creuser. La plupart des pays du monde ont explicitement financé des mesures COVID-19 et ont repoussé les risques induits par le changement climatique à la périphérie. Alors qu'il est essentiel de s'attaquer de toute urgence à la pandémie de COVID-19, l'Afrique est dévastée par le changement climatique. La fréquence et la gravité des catastrophes d'origine climatique ont augmenté, d'où la nécessité de traiter également la crise climatique comme une urgence. L'analyse du changement climatique, des pandémies sanitaires et des conflits en tant que problèmes distincts pose un problème pour traiter ces trois éléments qui sont inextricablement liés. Au moins 57 % des pays qui subissent la charge la plus importante de la combinaison des risques liés au climat et à la fragilité politique sont situés en Afrique. Ces risques transcendent les frontières, et les réponses des organismes continentaux tels que les Nations unies sont essentielles pour que les risques de sécurité liés au climat soient identifiés, analysés et traités.



Justice en matière de dette et financement de l'adaptation

Les pays africains qui font face à des crises sociales, politiques, économiques et environnementales ont été intensifiées par la pandémie de COVID-19. Pour les pays à revenu faible et intermédiaire, ces crises ont été aggravées par le fardeau de la dette, ce qui limite la capacité des gouvernements à répondre à la crise climatique. Ce phénomène a accentué l'inégalité entre les sexes et mis en péril les droits humains des femmes. Parallèlement, l'augmentation du coût du service de la dette et la diminution des recettes publiques entravent les dépenses futures en matière d'adaptation. La mise en œuvre des mesures d'adaptation continue de progresser lentement, les dix principaux donateurs ayant financé plus de 2 600 projets principalement axés sur l'adaptation entre 2010 et 2019. La participation significative des femmes et des filles est essentielle dans tous les processus de décision et d'élaboration des politiques. L'accord de Paris conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a fixé un objectif mondial en matière d'adaptation au changement climatique. Il est reconnu que le monde s'est engagé dans des actions en faveur du climat et que l'investissement dans l'adaptation est à la fois nécessaire et urgent. Il est nécessaire d'investir dans l'adaptation en tenant compte de la situation critique des femmes et des filles dans toute leur diversité.



Assurer la justice climatique

Assurer la justice climatique en particulier dans les régions désertiques et marginalisées, en leur permettant de bénéficier de l'eau, de l'électricité et de l'énergie, y compris des énergies renouvelables ; en tenant compte de leurs conditions économiques et sociales pour tenter de les améliorer ; en faisant un meilleur usage des ressources, notamment de l'agriculture, du développement rural, de l'accès à l'énergie, de l'eau et des projets d'assainissement ; en incluant les femmes dans le leadership des campagnes de sensibilisation et de publicité sur le changement climatique

Étant donné que le changement climatique est fondamentalement un problème de société avec des préoccupations liées aux droits de l'homme, ceux qui ont le moins contribué à ses causes souffrent le plus de ses effets, en particulier les femmes et les filles en Afrique et dans d'autres parties du Sud. L'Accord de Paris reconnaît déjà cette injustice. L'accord, ratifié par 185 pays, établit un lien entre le changement climatique et les droits de l'homme, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Il reconnaît l'importance de l'égalité des sexes et la nécessité de l'autonomisation des femmes, et lance un appel pour que l'action climatique tienne compte de la dimension de genre. Les pays et les régions doivent rendre l'Accord de Paris opérationnel.



Mettre en place des mécanismes pour s'assurer que les investissements d'adaptation atteignent les femmes et les filles

Avec des ressources limitées pour l'adaptation en Afrique, il est difficile de s'assurer que les investissements atteignent les femmes, les filles, les hommes et les garçons les plus vulnérables. Cela nécessite des réponses qui cherchent à remettre en question et à éliminer les inégalités entre les sexes plutôt que de les exacerber. En fonction de leur identité et de leur réalité, les gens ont des besoins d'adaptation différents selon l'endroit où ils vivent, la manière dont ils assurent leurs moyens de subsistance et leur rôle dans leur famille et leur communauté. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons, présentent également des différences déterminées par la société, que ce soit en termes d'opportunités, de responsabilités ou de pouvoir de décision. Tous ces éléments déterminent la vulnérabilité des personnes au changement climatique.

Si l'on ne comprend pas la dynamique de genre, on risque d'exclure les personnes qui ont le plus besoin d'adaptation. Une adaptation efficace tient compte des besoins différents des femmes et des hommes et des groupes vulnérables afin de garantir que les investissements soient ciblés là où ils sont le plus nécessaires. Les femmes restent sous-représentées dans la prise de décision dans les domaines liés à l'adaptation au changement climatique. Pour être efficaces, l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique doivent faire participer les femmes et les filles, en reconnaissant la valeur de leurs connaissances et leur potentiel en tant qu'agents du changement. Le processus de planification de l'adaptation est conçu pour permettre d'investir dans des actions concrètes qui réduisent la vulnérabilité au changement climatique. Cependant, il existe un risque que les investissements d'adaptation renforcent les structures de richesse et de pouvoir existantes plutôt que de bénéficier aux femmes et aux filles les plus vulnérables. L'adaptation est efficace lorsqu'elle est équitable, en offrant des opportunités et des avantages à tous. Grâce à des engagements mondiaux tels que l'Accord de Paris, il est possible d'intensifier l'action.

Aligner les instruments de la politique climatique mondiale et régionale sur les plans d'action nationaux

Les réponses menées par l'État, comme les directives et les cadres relatifs à la relocalisation et au déplacement planifiés, nécessitent une prise en compte holistique des relations complexes entre la terre et les personnes. L'alignement des instruments de la politique climatique mondiale et régionale sur les plans d'action nationaux qui mettent l'accent sur la sécurité humaine et la justice entre les sexes est un moyen essentiel d'avancer. L'Afrique a besoin d'un soutien financier, technique et en termes de capacités pour faire face aux pertes et dommages, améliorer la mise en œuvre des plans d'adaptation, intégrer les domaines d'intervention du plan d'action pour l'égalité des sexes de l'accord de Paris et du mécanisme de Varsovie. Dans tous les cas de mouvements de population induits par le changement climatique, qu'ils soient forcés ou volontaires, plusieurs problèmes se posent en matière de sécurité, d'autodétermination, d'identité, de culture, de perte du foyer et d'adaptation aux modes de vie des communautés d'accueil. Il est possible d'aborder de manière holistique les insécurités actuelles qui protègent les foyers, les communautés et les moyens de subsistance, tout en l'utilisant comme une perspective pour transformer les inégalités sociales et de genre existantes. Au niveau mondial, la mobilité humaine induite par le changement climatique a été mentionnée pour la première fois lors de la conférence des parties de la CCNUCC en 2010, dans le cadre de l'adaptation de Cancún, et a depuis été reconnue dans l'accord de Paris, le mécanisme international de Varsovie pour les pertes et les dommages et, plus largement, dans le cadre du programme "Femmes, paix et sécurité" et des objectifs de développement durable. Cela implique que toute action en réponse à la migration humaine induite par le changement climatique fait déjà partie des résultats convenus à l'avance qui nécessitent une localisation.

Une approche des pertes et dommages basée sur les droits des femmes

L'action visant à lutter contre les pertes et les dommages liés au changement climatique est un pilier indépendant de l'Accord de Paris (article 8). Pourtant, il ne fournit aucune base pour la responsabilité et la compensation, ce qui remet en cause la réalisation de la justice climatique. Environ un quart des CDN incluent les pertes et les dommages, et 44 % des petits États insulaires en développement y font référence dans leurs CDN[1]. Le financement des pertes et dommages doit être augmenté en fonction des responsabilités communes mais différenciées, des obligations historiques et des capacités respectives, et être canalisé vers les communautés les plus touchées, y compris les femmes et les filles dans toute leur diversité.



[1] <https://www.preventionweb.net/news/loss-and-damage-gender-equality-perspective>

Inclure les pertes non économiques dans les pertes et dommages

Dans le cadre du texte de décision de la CCNUCC, il a été décidé de revoir le plan de travail quinquennal qui a été convenu pour le mécanisme international de Varsovie (WIM), et d'augmenter le partage actif des connaissances et la façon dont il se reflète sur les questions de genre et de justice climatique. Les pertes et les dommages ne peuvent être entièrement mesurés en termes d'actifs physiques ou de PIB uniquement. Le travail des femmes et des filles est principalement non rémunéré et sous-évalué. Les pertes et les dommages comprennent également les pertes non économiques, notamment la perte de vies humaines, de patrimoine culturel ou de services écosystémiques. Les différences entre les sexes jouent un double rôle dans les pertes non économiques liées au climat. Tout d'abord, les femmes apportent souvent une contribution non monétaire à leur famille et à leur communauté en termes de soins, de charge du ménage et de reconstruction après les catastrophes. Par conséquent, une évaluation des pertes et des dommages basés uniquement sur des quantifications monétaires peut ne pas tenir compte de la valeur de la contribution des femmes à la société en termes de perte de vie ou de relation, de nutrition et de migration. Il est nécessaire de procéder à une analyse à la fois quantitative et qualitative des pertes et des dommages pour s'assurer que les contributions des femmes et des filles sont prises en compte.



Utiliser une approche d'équité et d'autonomisation pour les pertes et dommages

Une analyse critique des capacités et du rôle de leadership des femmes dans le cadre du genre est cruciale en utilisant une approche d'équité et d'autonomisation. Les promesses faites dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et les dommages en vue de mobiliser des fonds n'ont pas encore été tenues. L'assurance contre les risques de catastrophe n'est qu'une des solutions, mais elle est problématique car elle fait peser la charge du paiement de la prime sur les pays vulnérables. La plupart des pays d'Afrique ne peuvent pas payer les primes d'assurance. Cela prive le budget national d'argent, ce qui compromet l'accès des femmes aux services sociaux tels que les infrastructures de santé et d'éducation. À travers le prisme de la justice de genre, les Parties doivent évaluer, identifier et convenir de la mise en place d'une source de financement innovante pour faire face à l'impact plus large des pertes et dommages qui ne relèvent pas des paramètres historiques.

[1] <https://www.preventionweb.net/news/loss-and-damage-gender-equality-perspective>

Mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes

Il s'agit d'une catastrophe à développement lent où les impacts du contexte de genre doivent être abordés. Étant donné que les pertes et les dommages ont des impacts différentiels sur les femmes et les hommes, il est nécessaire d'établir un lien avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, car ce dernier souligne en particulier que "les femmes et leur participation sont essentielles à la gestion efficace des risques de catastrophes et à la conception, au financement et à la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes de réduction des risques de catastrophes tenant compte de la dimension de genre ; des mesures adéquates de renforcement des capacités doivent être prises pour donner aux femmes les moyens de se préparer et de trouver d'autres moyens de subsistance après une catastrophe". Plusieurs autres facteurs expliquent la vulnérabilité différenciée des hommes et des femmes au changement climatique et aux catastrophes. De même, les normes socioculturelles peuvent empêcher les femmes d'acquérir les informations et les compétences nécessaires pour échapper aux dangers ou les éviter, par exemple nager ou grimper aux arbres pour échapper à la montée des eaux, accéder à la technologie, etc. Par conséquent, les évaluations des pertes et des dommages devraient inclure les vulnérabilités existantes chez les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes non-conformes au genre, les groupes minoritaires, etc. Les représentants des femmes et des filles des communautés touchées par les catastrophes doivent être consultés. Les parties doivent envisager des concepts et des objectifs plus larges, ainsi qu'une gamme complète d'approches et d'outils du mécanisme de pertes et de dommages qui permettent les synergies entre les dimensions de genre de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans l'évaluation des pertes et des dommages, en veillant à ce qu'il y ait un financement adéquat pour les pertes et les dommages au-delà de l'adaptation.

Reconnaissant que les femmes et les filles portent la responsabilité

filles portent la responsabilité

Reconnaissant que les femmes et les filles portent la responsabilité de la collecte de l'eau dans les foyers et les effets qui en résultent sur la diminution de la scolarisation et des progrès éducatifs, nous appelons les États membres à garantir un accès égal, juste et équitable aux services d'eau de base pour tous (Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau (2012), " Eau et genre " (chapitre 35). Les femmes et les filles connaissent un accès inégal aux ressources et aux processus décisionnels, avec une mobilité limitée dans les zones rurales.



Les flux financiers et les actions climatiques doivent contribuer à un changement transformateur de genre à long terme et à des co-bénéfices pro-pauvres au niveau local

La finance climatique, le genre et la pauvreté sont inextricablement liés car le changement climatique a un impact différent sur les différents groupes de femmes. La finance climatique peut informer les actions qui peuvent soit réduire ou promouvoir l'équité de genre et réduire la pauvreté. Le financement du climat doit être conçu de manière à permettre, plutôt qu'à entraver, les femmes, les filles et les autres populations marginalisées qui sont les plus touchées par le changement climatique. Les stratégies d'adaptation et d'atténuation liées au changement climatique doivent avoir des impacts différenciés selon le genre. Il convient d'accélérer la mise en œuvre d'un financement climatique favorable aux pauvres et tenant compte de la dimension de genre. Si les causes profondes de la vulnérabilité ne sont pas prises en compte, les solutions potentielles pourraient aggraver les inégalités existantes tout en ne permettant pas de faire face aux problèmes liés au changement climatique. De nombreux éléments montrent que le financement climatique équitable et sensible au genre permet de renforcer les efforts de lutte contre le changement climatique tout en favorisant la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes.

Transition juste selon le genre

Une transition juste centrée et informée sur les femmes et les filles devrait se concentrer sur la création d'économies régénératrices qui mettent l'accent sur des alternatives systémiques et féministes. La transition juste ne doit pas se limiter à la création d'une société à faibles émissions, mais doit s'inspirer de la justice de genre, de la justice environnementale et de la justice sociale, de manière à remettre en question les inégalités de genre existantes pour lutter contre la discrimination, l'exploitation et les pratiques néfastes. Il doit s'agir d'un processus de transformation qui s'attaque à l'exclusion des femmes et des filles des systèmes de protection sociale afin de remettre en question les normes de genre, les relations de pouvoir inégales et les injustices structurelles. Elle doit promouvoir l'inclusion. La transition juste ne doit pas être une transition énergétique qui reproduit les mêmes inégalités dans la société, mais doit s'attaquer aux inégalités de pouvoir et de répartition des richesses à mesure que la société passe à des solutions d'énergie renouvelable propres et abordables. Une transition juste devrait transformer le statu quo existant, extractif et injuste, des femmes et des filles africaines en de nouvelles économies socialement justes et écologiquement durables. Elle doit donc être conçue de manière à s'éloigner de la privatisation et de la marchandisation de la nature pour passer à une production et une utilisation des ressources durables et équitables, qui bénéficient aux femmes, aux filles et aux autres membres marginalisés de la société. Cela implique de comprendre que le PIB n'est pas adéquat et qu'il s'agit d'un indicateur économique préjudiciable qui ne tient pas compte du travail de soins non rémunéré effectué par les femmes et les filles. Par conséquent, les mesures alternatives doivent tenir compte de la qualité de vie et du bien-être, par opposition à la seule production, car les femmes et les filles ne sont pas rémunérées, sont sous-évaluées et sont invisibles dans les politiques économiques et sociales. Pourtant, la société est faite sur mesure et dépend du travail de soins, qui est un travail précieux, à faible émission de carbone et basé sur la communauté, qui doit être valorisé et centré dans la nouvelle économie.

Reconnaître l'Afrique comme une région aux besoins spécifiques

1. Le protocole de Kyoto reconnaissait l'Afrique pour sa vulnérabilité au changement climatique et la considérait comme une région aux besoins spéciaux. Toutefois, dans le cadre de l'accord de Paris, l'Afrique a perdu cette reconnaissance. Le groupe africain de négociateurs sur le changement climatique (AGN) estime qu'il faut rétablir les circonstances et les besoins particuliers de l'Afrique. L'Afrique abrite 17 % de la population mondiale ; l'Afrique contribue à moins de 4 % des émissions mondiales et le changement climatique en fait le continent le plus vulnérable. Connaissant déjà un réchauffement de 1,8 degré, selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les rapports de l'AGN montrent que l'adaptation au changement climatique coûte déjà au continent entre trois et neuf pour cent de leur PIB annuel. Malheureusement, les pays les moins avancés (PMA), qui comptent parmi les plus vulnérables au changement climatique, se sont opposés à la motion lors de la 25e réunion des Nations unies sur le changement climatique à Madrid, en Espagne. Il est intéressant de noter que 33 pays africains sont reconnus comme des PMA. L'Afrique a besoin que ses besoins et circonstances spécifiques soient reconnus dans l'accord de Paris.



FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION EN MATIÈRE DE GENRE



Cela permet de s'assurer qu'il existe des politiques tenant compte du genre pour contrer les effets du changement climatique en Afrique, et de fixer des stratégies et des objectifs contraignants en adoptant des approches participatives grâce auxquelles toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les filles, sont impliquées. Le financement du programme de travail de Lima sur le genre assurera le renforcement des capacités, et garantira la participation de la société civile féminine à toutes les étapes de la prise de décision politique : la consultation, la négociation et la prise de décision sur le changement climatique ; y compris les réunions internationales de haut niveau qui devraient inclure des représentants des associations de femmes dans les délégations africaines dans toutes leurs réunions et conférences sur le changement climatique ; et garantir la participation des femmes aux postes de direction qui décident des décisions liées au changement climatique.

ONG CSW/Afrique est l'un des forums régionaux de l'Organisation non gouvernementale Commission de la condition de la femme établi en 2013 comme un comité de fond sous les auspices de la Conférence des ONG (CoNGO). NGOCSW/Afrique a été créé pour accroître l'efficacité de la participation de la société civile africaine à la Commission de la condition de la femme. Depuis sa création, l'ONG CSW/Africa a montré la voie aux femmes africaines en mobilisant les femmes pour qu'elles participent à la CSW et en veillant à ce qu'elles s'engagent et contribuent efficacement aux processus menant à la Commission, pendant et après celle-ci. Les membres de l'ONG CSW/Africa comprennent la Fondation Zamara, FEMNET (Réseau de développement et de communication des femmes africaines), l'Union féministe égyptienne, Femmes Africa Solidarité (FAS), Akina Mama wa Afrika (AMWA), Servitas Cameroun, Kadirat Tunisie, Women in Law Southern Cameroon (WLSA), Women in Law and Development in Africa (WiLDAF) et Women for Change Cameroun.

<http://www.ngocswafrica.org>